

COMMUNE DE TRAMOLE

En exercice : 14  
Présents : 11  
Pouvoir : 01  
Votants : 12

L'an deux dix mil vingt  
Le 09 janvier à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ  
s'est réuni en session ordinaire, à la mairie  
Sous la présidence de Jean-Michel DREVET, Maire  
Date de la convocation 17 décembre 2019

**OBJET : MOTION REORGANISATION DGFIP**

PRESENTS : Jean-Michel DREVET, Marcel BERTHIER, Sébastien GUILLAUD, Maurice BONNET-PIRON, Michel PERRET, Florence MANDON, Sylvie SABATIER, Benoit CHAMARAUD, Fabien ORCEL, Philippe PELLET, Jean-Michel PIDOLOT

EXCUSES et pouvoirs : Pascale CHOTEL donne pouvoir à Sébastien GUILLAUD,

ABSENT : Erwan BRACCHI, Arnaud DUCELLIER-FAUVY

Secrétaire de séance : Sylvie SABATIER

C'est avec beaucoup d'attention que nous, élus du Conseil Municipal, avons pris connaissance de la réorganisation des services de la DGFIP en Isère, Nous avons bien compris qu'il s'agit d'une démarche de réorganisation du réseau DGFIP, qui s'inscrit dans la démarche gouvernementale de déconcentration de proximité. Cependant, il a été rappelé que la DGFIP s'inscrivait d'abord dans une démarche de concertation indispensable au projet, et attendait des élus une réflexion sur cette évolution et des propositions des territoires.

C'est dans ce sens que nous souhaitons nous impliquer dans la démarche de concertation. Pour autant, nous, **nous opposons fermement à cette proposition de réorganisation de la DGFIP Isère sur le territoire de Bièvre Isère.**

En préambule, il semble que la méthode retenue ne soit pas satisfaisante pour les élus de terrain que nous sommes. En effet, alors que le Grand Débat National, récemment organisé par l'Etat, mettait en avant la nécessité d'améliorer l'accès des habitants aux Services Publics sur les territoires ruraux, la réorganisation proposée continue de vider ces territoires de leurs services publics.

Il est d'ailleurs vraiment étonnant qu'une telle proposition de la DGFIP soit faite dès la fin du mois de juin alors qu'un rapport a été remis à Monsieur le Premier Ministre le 09 septembre dernier avec 200 propositions concrètes, formulées par les 5 membres missionnés par le Gouvernement pour l'élaboration d'un Agenda Rural.

Pour ce qui concerne le territoire de Bièvre Isère, il apparaît complètement irrecevable de retenir le scénario proposé. Aussi, **Bièvre Isère Communauté propose de sursoir à la suppression des trésoreries de La Côte Saint André et de Saint Etienne de Saint Geoirs,** et ce plusieurs raisons :

- Au-delà de l'expertise souhaitée en confortant le site de Saint Marcellin, se pose forcément l'efficacité du « conseil » sur nos territoires et surtout les modalités pratiques de celui-ci auprès des différents élus des collectivités locales concernées.

A la lecture de la carte de la nouvelle organisation, **force est de constater l'absence même de services sur la commune de Saint Jean de Bournay. Nous demandons donc qu'un nouveau point de « conseiller des collectivités locales » soit implanté sur cette commune.**

- De même, pour ce qui concerne les particuliers, l'expertise sera transférée sur le site de Voiron en perdant toute la proximité nécessaire et indispensable auprès de ce public. Certes, la prise de rendez-vous peut-être une excellente démarche. **Mais comment celle-ci s'organisera-t-elle avec beaucoup moins d'agents, comme l'a annoncé récemment Monsieur le Ministre de l'Action et des Comptes Publics, au risque de voir nos habitants faire de nombreux kilomètres inutilement ?**
- Il est proposé que la nouvelle organisation s'appuie sur les nouvelles Maisons France Service, qui seront créées sur les territoires. Nous souhaitons attirer l'attention sur le fait que notre territoire a été

pionnier en la matière et que l'Etat accompagne depuis plusieurs années la Maison des Services aux Publics à La Côte St André.

A ce jour, ce sont plus de 20 organismes qui assurent des permanences dans un bâtiment récent, apportant pleinement réponse à une demande de proximité pour de très nombreux habitants (plus de 8 000 contacts / an).

Cependant, si l'Etat prend à ce jour une partie des dépenses de fonctionnement à sa charge dans le cadre du label MSAP (environ 30 000€/an), **la communauté de communes de Bièvre Isère assure l'essentiel des coûts pour les 85 000 €/an complémentaires.** Et de souligner que l'Etat souhaite conforter la présence d'agents des collectivités locales (2 agents d'accueil minimum), sans pour autant augmenter sa participation, dans le cadre du nouveau dispositif Maison France Services.

Rien n'est dit à ce jour, dans la nouvelle réorganisation, sur la prise en charge de ces nouvelles dépenses tant en besoins nouveaux de surfaces de locaux qu'en besoin de personnel.

- D'autant que cette **réorganisation pourrait en plus générer une perte importante de recettes de la location des locaux actuellement occupés par les services de la DDFIP, loués à Bièvre Isère Communauté et la commune de Saint Etienne de Saint Geoirs.**
- Enfin, **le planning énoncé laisse peu de place à la concertation.**

Parce que les élus que nous sommes défendent l'accès pour tous leurs habitants, à un service public de qualité et de proximité,

**Nous refusons donc en l'état cette proposition de ré-organisation des services de la DDFIP, et restons vigilants afin que les services publics de notre territoire cessent de se dégrader au gré des différentes réformes qui continuent de se faire sur le dos des Territoires Ruraux.**

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.  
Transmis à la Sous-Préfecture de VIENNE  
Visé par le contrôle de la légalité  
Certifié exécutoire et affiché

Jean-Michel DREVET  
Maire de Tramolé

